



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P380_2020

Date : 26/10/2020

OBJET : ZA du Long Bosq sise à Bricquebec-en-Cotentin - Acquisition d'un terrain auprès de la Commune pour sa revente au profit de l'entreprise LEMONNIER

Exposé

En application de la loi « Notre », la Communauté d'Agglomération du Cotentin est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de Zones d'Activité Economiques (ZAE).

Toutefois, les terrains des zones d'activité communales doivent au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de la Communauté d'Agglomération afin que cette dernière, seule compétente, puisse les vendre à un tiers (article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT).

Le service économique de l'Agglomération du Cotentin a été sollicité par la SCI LEMONNIER pour l'acquisition du dernier lot de la deuxième tranche du Parc d'activité du Long Boscq, dénommé zone B - lot 7, cadastré section A n° 868 d'une surface de 2 176 m².

L'ENTREPRISE

L'entreprise, qui présente un effectif de 14 salariés en CDI, dont 7 temps pleins et 7 temps partiels, a réalisé, en 2019, un chiffre d'affaire de plus de 700 000 € en progression de 16 % pour l'activité taxi et 28 % pour l'activité funéraire. Elle souhaite se développer davantage dans ce dernier secteur d'activité : un marbrier a été embauché et elle souhaite investir dans de nouveaux locaux proches des locaux actuels.

LE PROJET POURSUIVI PAR L'ENTREPRISE

Ce nouveau bâtiment disposerait de 500 m² de surfaces, répartis en une salle de cérémonie civile, une salle de convivialité, un bureau dédié à l'accueil de la clientèle, des locaux de stockage des matériels, des garages pour les véhicules. Un espace extérieur d'exposition de monuments funéraires est aussi prévu.

Afin de bien cerner la demande de l'entreprise, un rendez-vous a été réalisé avec l'unité Développement économique de l'Agglomération. Aussi, Monsieur le Maire de Bricquebec-en-Cotentin a été informé de cette demande d'implantation.

L'acquisition du terrain serait effectuée par la SCI LEMONNIER ou toute autre société qui viendrait s'y substituer. L'entreprise n'a pas souhaité solliciter d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Pour ce faire, il est proposé d'acquérir cette parcelle de la Commune pour la revendre selon le même tarif, lequel principe énoncé dans le rapport de la CLECT, et conformément à l'avis du service des Domaines fixant un prix à 4 € HT le m².

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu la délibération n° 2017_184 du 21 septembre 2017 présentant le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce terrain en date du 30/03/2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire,

Décide

- **D'acquérir** de la Commune de Bricquebec-en-Cotentin ce lot 7 de la deuxième tranche de la Zone d'activité du Long Boscq, constitué de la parcelle cadastrée section A n° 868 d'une surface de 2 176 m², moyennant le prix de 4 € HT par m², auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,
- **De revendre** ce lot à la SCI LEMONNIER ou toute autre société qui pourrait s'y substituer en cours de constitution par Monsieur Benoît LEMONNIER, pour la réalisation du projet susvisé, moyennant le prix de 4 € HT par m², auquel s'ajoutent les taxes et frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses ligne 7619 compte 6015 et en recettes ligne 6256 compte 7015,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ : Plans du lot

Le Président,

David MARGUERITTE

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le Le plan visualisé sur **SLO**
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 050-200067205-20201103-P380_2020-AR

Département :
MANCHE

Commune :
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

112 rue de l'Abbaye 50114
50114 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CEDEX
tél. 02 33 01 62 50 -fax
cdf.cherbourg@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20201103-P380_2020-AR

Périmètre de l'opération

ECHELLE 1/2000

